

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TCA-TSN-23/03/2020

Date de publication : 23/03/2020

### **TCA - Taxe sur certains services fournis par les grandes entreprises du secteur numérique (TSN)**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

TCA - Taxes spéciales sur le chiffre d'affaires

Taxe sur certains services numériques fournis par les grandes entreprises du secteur numérique

La présente division, qui a pour objet de décrire les règles applicables à la taxe sur certains services fournis par les grandes entreprises du secteur numérique codifiée de l'article 299 du code général des impôts (CGI) à l'article 300 du CGI, à l'article 1693 quater du CGI, à l'article 1693 quater A du CGI, à l'article 1693 quater B du CGI ainsi qu'à l'article L. 16 C du livre des procédures fiscales (LPF) et à l'article L. 70 A du LPF, comporte trois titres :

- le champ d'application (titre 1, [BOI-TCA-TSN-10](#)) ;
- le calcul du montant à payer (titre 2, [BOI-TCA-TSN-20](#)) ;
- les obligations déclaratives et comptables, le recouvrement, le contrôle et le contentieux (titre 3, [BOI-TCA-TSN-30](#)).